

**DELIBERATION N° 2023 - 022
DE LA COMMUNE DE REOTIER
Séance du 22 septembre 2023**

L'an deux mille vingt trois
Et le vingt-deux septembre

A 19 h 30 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT Maire.

Date de la convocation : 08 septembre 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 09

Votants : 08

Étaient présents : Marcel CANNAT, Michel MOURONT, Roland MARSEILLE, Antoine GRAZIANO, Michel COLLOMB, Marc CASTELLACCI, Dominique COLLOMB, Hervé CASTILLO, Damien GANDELLI.

Excusés : Joël GAUTHIER, Mariette PIOVESAN.

Secrétaire de séance : Michel MOURONT

Ordre du jour : Autorisation de signer la Convention « Paies à façon »

Monsieur Michel MOURONT 1er Adjoint, expose à l'assemblée qu'à compter du 01.01.2023, le service gestion ressources humaines des collectivités s'engage à fournir, pour chaque période de paie et en nombre d'exemplaires nécessaires :

a) Systématiquement :

- Par agent : un bulletin de paie

- Par élu : un bulletin d'indemnité

- Par collectivité : le journal de paie, les états URSSAF, Caisse de retraite, Caisse de retraite complémentaire, Mutuelle, la DSN...

b) à la demande de la Collectivité, des prestations facultatives : états nominatifs, états de fin d'année, simulations de payes, déclarations aux différents organismes en fonction des évènements...

Les tarifs des prestations du service intercommunal de paies sont fixés de la façon suivante :

- 8 € par mois et par agent traité, redevance forfaitaire comprenant les prestations fixées au paragraphe (a).

- 250 € pour création de l'établissement incluant les différents paramétrages du logiciel (DSN etc.)

Après délibération, le Conseil Municipal : 08 Pour – 0 Contre – 0 Abstention. Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

- **Approuve** l'exposé de Monsieur Michel MOURONT 1er Adjoint

- **Autorise** Monsieur Michel MOURONT à signer la Convention de « Paies à façon » du Centre de Gestion.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le 1er Adjoint,
Michel MOURONT

